



Yvelines • Hauts-de-Seine

Campagne de vaccination 2021 : les Yvelines et les Hauts-de-Seine facilitent le transport des personnes âgées

Dans le cadre de la campagne de vaccination, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont décidé d'apporter leur soutien aux personnes de plus de 75 ans bénéficiant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : les véhicules du réseau PAM 78-92, service de transport à la demande, sont mis **gratuitement** à la disposition des personnes devant se faire vacciner pour les transporter de leur domicile vers les centres de vaccination ainsi que le retour. Cette facilité sera également ouverte aux détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion, mention Invalidité.

Avant de solliciter le PAM, que doit faire l'utilisateur ?

Au préalable, il est indispensable d'avoir pris rendez-vous avec le centre de vaccination (liste des centres disponible sur le site www.sante.fr).

Qui peut bénéficier de ce transport ?

Les personnes bénéficiant de l'APA (GIR 1 à 4) de plus de 75 ans et les bénéficiaires d'une carte mobilité inclusion invalidité (taux d'incapacité de 80% ou plus).

Comment réserver le PAM ?

Par téléphone au **0 806 00 78 92** (du lundi au dimanche de 7 h à 20 h) ou par mail pam78-92@transdev.com, dès connaissance du rendez-vous et au plus tard 48 heures avant. Les demandes avec un délai inférieur feront l'objet d'une étude mais sans garantie de pouvoir les satisfaire.

Pour les Yvelines, des justificatifs pourraient être demandés pour valider ces réservations (carte nationale d'identité, justificatif de domicile).

Comment s'organise le trajet ?

Il est nécessaire de préciser au service PAM, l'heure et le lieu de prise en charge souhaités ainsi que le centre de vaccination de destination. Il conviendra de privilégier le créneau 10h30/15h30 pour ces réservations. Le trajet retour sera programmé 50 minutes après l'heure du rendez-vous de vaccination. La confirmation des heures de prise en charge se fera par mail et/ou SMS en fonction du canal souhaité par l'utilisateur.

Les personnes souffrantes d'un handicap psychique ou cognitif (Alzheimer, Autiste...) devront **obligatoirement être accompagnées**. Cet accompagnateur est gratuit.

Pour les Yvelines, l'agent YES+ pourra également accompagner gratuitement les personnes dont ils ont la charge dans la limite des places disponibles.

Qu'est-ce que le PAM 78-92 ?

Mis en place et financé par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités, le PAM 78-92 est un service de transport public collectif à la demande, d'adresse à adresse, à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Il est disponible tous les jours de la semaine, toute l'année, sauf le 1er mai, de 6h à minuit

Pour tout complément d'information sur le service PAM 78-92

Direction de la communication
Conseil départemental des Yvelines
directioncommunication@yvelines.fr